

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	33/2022
Membres présents :	41		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	10 octobre 2022
Nombre de votants :	44		

Date de convocation : 4 octobre 2022

Date d'affichage : 18 octobre 2022

Le dix octobre deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint-Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, De WILDE Florent, FOUASSIER Claude, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Hélène, LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GADAT KULOGWSKI Brigitte, GAILLARD Michel, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MASSON Olivier, MASTYKARZ Catherine, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : DUCARDONNET Alexandre, JOBET Johan

3CBO : BETHOUIL Christophe, CHEVALIER Jean Luc

CC4V : LEROY Angélique

AME : MANAÏ-AHMADI Asma, GUERIN Régis, CARNEZAT Marie-Laure, BOUQUET Christophe, TOURATIER Claude

PARTENAIRES : GABORET Jalila

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20221010-D33_2022-DE

POUVOIRS : M. CHEVALIER Jean-Luc a donné pouvoir à M. HAMON Stéphane, MME. CARNEZAT Marie-Laure a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, M. BETHOUIL Christophe a donné pouvoir à MME. CORBY-GUÉNÉE Catherine.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE 2023-2027 SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES DU GÂTINAIS MONTARGOIS

Monsieur le Président,

EXPOSE que depuis 2009, les agriculteurs ayant des parcelles sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) animées par le PETR Gâtinais montargois ont la possibilité de contractualisé des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces MAEC sont l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) pour accompagner le changement des pratiques agricoles afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires et maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales. Les aides versées aux agriculteurs contractuant une MAEC sont financées par des crédits dits nationaux (Agences de l'eau, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) et par des crédits européens (fonds FEADER).

La contractualisation de MAEC est possible sur des territoires à enjeux (eau et biodiversité notamment), dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique.

Ainsi, depuis 2015, le PETR Gâtinais montargois (anciennement Syndicat Mixte du Pays Gâtinais) est opérateur de PAEC, en partenariat avec les collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires, pour proposer la contractualisation de MAEC sur les AAC. Chaque année de la programmation 2015-2022, le PETR Gâtinais montargois a déposé un ou plusieurs PAEC, auprès de la Région Centre-Val de Loire qui était autorité de gestion du dispositif.

Pour la mise en place de la nouvelle PAC 2023-2027, les DRAAF deviennent autorité de gestion du dispositif. La DRAAF Centre-Val de Loire a prévu d'ouvrir un Appel à Projet du 21 octobre au 16 décembre 2022 pour que les opérateurs de territoire puissent ouvrir des PAEC et proposer de nouvelles MAEC à partir de 2023.

Le Comité de Pilotage Captages, composé des collectivités maîtres d'ouvrages des captages prioritaires, des partenaires institutionnels et du PETR, a acté la volonté de poursuivre cette action. La contractualisation de MAEC est également une des actions du CTEC Gâtinais montargois porté par le PETR en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le dépôt d'un PAEC pour permettre la contractualisation de MAEC sur les AAC du Gâtinais montargois lors de la période d'ouverture de l'appel à projet de la DRAAF Centre-Val de Loire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au PAEC AAC Gâtinais montargois.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NERAUD

